

Décines, Janvier 2022

Cher(e) adhérent(e)

Vous trouverez toutes les informations concernant le contrat d'assurance FFVoile sur :

<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/assurances.asp>.

Et sur votre espace licencié : <http://www.ffvoile.fr/ffv/Identification/Login.aspx>

IMPORTANT :

En 2022, la Licence Club pour les majeurs continue de se décliner sous trois qualifications :

- La Licence Club Adhésion lorsque le pratiquant n'a pas fourni de certificat médical ;
- Le Licence Club Pratiquant lorsque le pratiquant présente un certificat médical d'aptitude à la voile hors compétition ;
- La Licence Club Compétition lorsque le pratiquant présente un certificat médical d'aptitude à la voile en compétition.

Concernant la licence club jeune, il est à noter que la distinction entre la « Licence Club Pratiquant » et la « Licence Club Compétition » n'existe plus puisque la présentation d'une attestation de renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif permet de participer à une activité loisir comme compétitive.

Comme en 2021, la licence créée est donc par défaut une Licence Club Adhésion permettant de licencier tous les membres du club même sans certificat médical/questionnaire de **santé mais ne permettant pas la pratique de la voile dans le cadre d'une activité organisée par un club ou en compétition.**

Le pratiquant majeur peut néanmoins :

- Se présenter lors de l'inscription dans un club avec un certificat médical d'aptitude à la voile (hors ou en compétition de moins d'un an). Dans cette hypothèse, le club contrôle le document, en conserve un exemplaire ou, dans la mesure du possible, le scanne/photographie et l'intègre directement via l'espace club en créant la licence correspondante au certificat médical présenté ;
- Participer à une compétition en présentant un certificat médical en compétition (de moins d'un an) ;
- Participer à une activité nautique hors compétition en présentant un certificat médical hors compétition (de moins d'un an)

Le pratiquant mineur peut quant à lui :

- Se présenter lors de l'inscription dans un club ou de la participation à une compétition avec l'attestation de renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif. Dans cette hypothèse, le club contrôle le document et en conserve un exemplaire ;
- Participer à une activité nautique hors compétition en présentant une attestation de renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif.

Dans un second temps, il est également possible pour le licencié de transformer sa Licence Club Adhésion en Licence Club Pratiquant ou Compétition soit :

- En enregistrant à partir de son espace licencié, pour les majeurs, son certificat médical qu'il aura lui-même scanné ou photographié.
- En présentant un certificat médical/attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif dans son club qui peut contrôler ledit document (date, nom, type de pratique) et modifier, via l'espace club, la qualification de la licence.

Pour les pratiquants renouvelant leur licence au sein de la Fédération Française de Voile et ayant déjà présenté l'an dernier un certificat médical merci de remplir le questionnaire médical ci-joint.

Si vous ne pouvez pas effectuer cette démarche, nous vous invitons à prendre contact le club.

La licence étant dématérialisée, une adresse email valide est obligatoire ; afin que vous puissiez accéder à votre espace licencié.

Nous vous rappelons que le CYVGL accepte les chèques vacances et que le règlement peut s'effectuer en plusieurs mensualités (joindre plusieurs chèques avec l'indication de la date d'encaissement).

Au verso de ce courrier, vous trouverez la partie détachable de l'appel de **cotisation à retourner également signée et accompagnée de votre (vos) chèque(s) de cotisation à l'adresse du trésorier : Claude BERTRAND – 11 rue Georges BIZET – 69740 GENAS**

Nous vous souhaitons nos meilleurs vœux et bon vent pour année 2019.

Le Conseil De Base.

ATTESTATION

Je soussigné(e),, atteste avoir reçu la notice d'informations relative au contrat d'assurance FFV/MMA/MDS. Je reconnais avoir été informé(e) de mon intérêt à souscrire des garanties complémentaires (capitax invalidité et décès plus importants), ayant pour but la réparation des atteintes à l'intégrité physique du pratiquant.

Fait à, le Signature précédée de la mention « lu et approuvé »
(Signature du licencié ou des parents pour les mineurs)

Chemin du Moulin d'Amont
Tél : 09 501 69 002
69150 DECINES CHARPIEU

www.cyvgl.com

SIRET 382 849 032 00018 - APE 9312Z - DDJS 69/81.184 - 0691ET0076 - AFFILIE A LA FEDERATION FRANCAISE DE VOILE N° 69002